



Azur

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Ensemble créons les ressources de demain

Sommaire

Édito	5
Le syndicat Azur	6
Le territoire	7
La gouvernance	8
L'organisation et les compétences	9
Les missions	10
Le mode de financement	11
Les principales délibérations	12
La sensibilisation & la prévention	14
La sensibilisation en milieu scolaire et centres de loisirs	15
La sensibilisation grand public	16
La prévention des déchets	18
La pré-collecte	20
Les bacs	22
Les bornes d'apport volontaire	23
La collecte	24
La collecte en apport volontaire	25
La collecte en porte à porte	26
Les modes de traitement des flux collectés	27
La déchetterie	28
La fréquentation	30
L'évolution des tonnages	31
Le traitement & la valorisation	32
L'évolution des tonnages des déchets traités	33
Le centre de valorisation énergétique	36
Les travaux du centre de valorisation énergétique	38
Le bilan de la valorisation énergétique et matière	39
Le centre de tri des emballages et des papiers	40
Le centre de stockage du verre	41
Le centre de traitement des objets ménagers encombrants et des gravats	42
Le centre de traitement des végétaux	43
Les services aux entreprises	44
Les finances & les ressources humaines	46
Les grands équilibres	47
Les coûts de revient	48
Les emprunts du syndicat	49
Les ressources humaines	50

Edito

L'année 2022 a été marquée par deux événements majeurs : l'extension des consignes de tri et les 50 ans du syndicat Azur.

Nous avons fêté les 50 ans de notre syndicat. Cette longévité prouve combien notre service est reconnu et indispensable au quotidien des habitants des 4 villes de notre territoire. Nous avons su nous adapter à l'accroissement des villes, aux nouvelles réglementations et aux nouvelles technologies, en intégrant les questions environnementales. Nous souhaitons continuer dans cette démarche en mettant toujours plus l'accent sur la sensibilisation et la prévention pour réduire les déchets.

Une nouvelle animation a vu le jour cette année : les personnes de plus de 12 ans peuvent désormais visiter le Centre de Valorisation Énergétique grâce à des casques de réalité virtuelle. Cette visite virtuelle permet d'accéder à des endroits dans lesquels les personnes ne pourraient pas entrer physiquement.

Nous avons lancé en octobre la 2^{ème} édition du défi «presque» zéro déchet, au cours duquel nous suivons pendant 6 mois des familles du territoire dans leur démarche. En novembre, nous avons proposé pour la 1^{ère} fois aux habitants une opération broyage de végétaux. Ce service vient en plus des ateliers compostage pour favoriser la gestion des biodéchets.

Depuis le 1^{er} juin 2022, tous les emballages et tous les papiers se trient. Cette simplification des consignes doit nous permettre de collecter plus d'emballages et de favoriser leur recyclage.

Cette année encore, nous avons continué notre mission de service public avec conviction et professionnalisme, avec une politique de gestion et de prévention orientée vers une transition écologique vertueuse.

Je profite de ce rapport annuel pour remercier l'ensemble des agents, partenaires et acteurs qui se sont mobilisés pour mener à bien tous les projets.



Gilbert AH-YU
Président du syndicat Azur

Le syndicat Azur

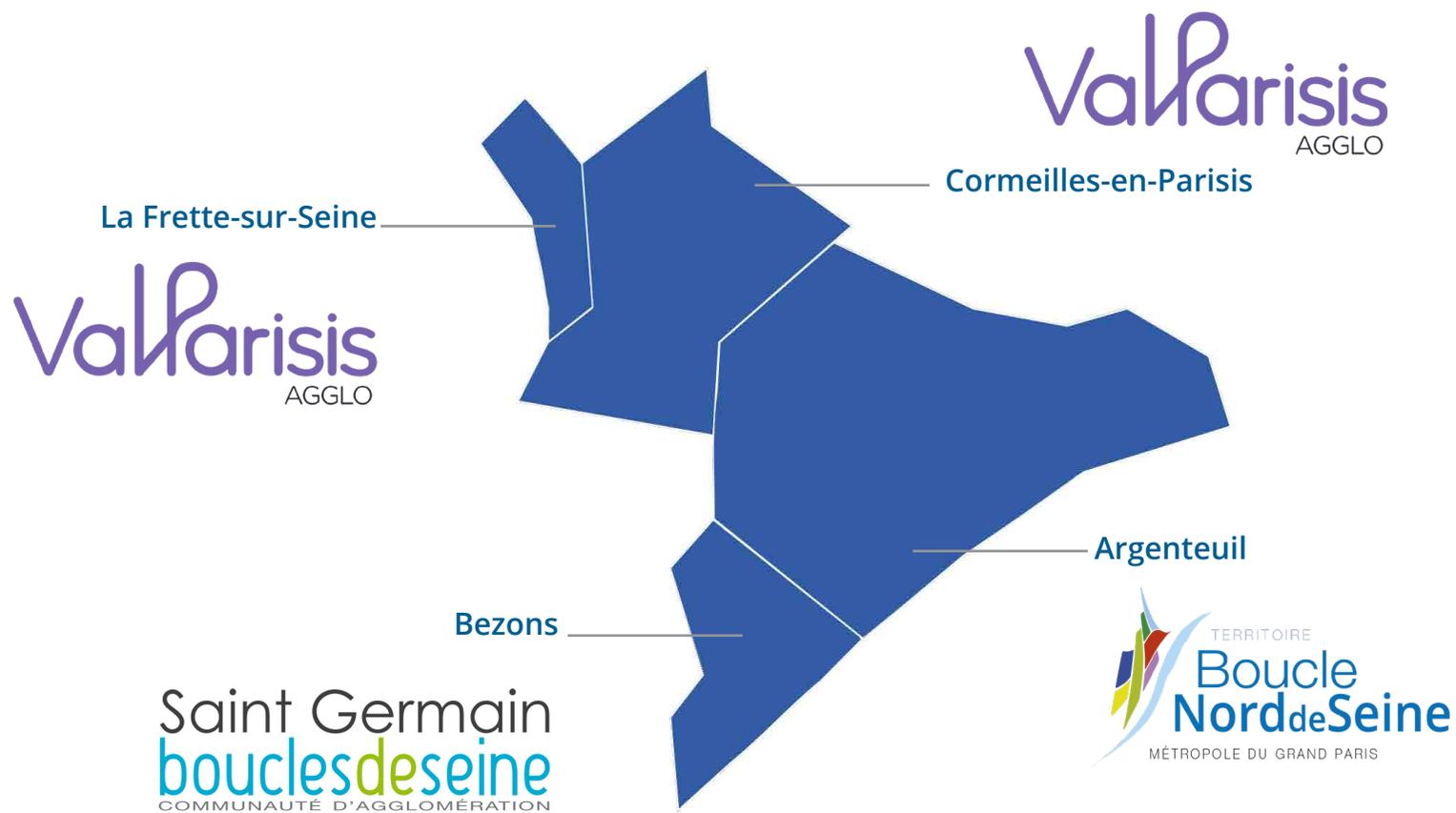


PRÉSENTATION

Le syndicat Azur est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 1972. Il assure au quotidien une mission de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (commerces, artisans). Les EPCI adhérents lui ont transféré les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets afin de mutualiser les coûts et d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Le syndicat Azur est membre de l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), de la Commission de Suivi de Site dépendante de la Préfecture et intègre le Plan Régional de Gestion des Déchets de la Région Île-de-France.

LE TERRITOIRE



Le syndicat Azur gère au quotidien la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sur son territoire :

- 3 communautés adhérentes,
- 4 communes,
- 173 752 habitants (source INSEE janvier 2022).

LA GOUVERNANCE

Le **comité syndical** est composé de 8 élus titulaires (2 par commune) et de leurs suppléants. Il définit la politique générale du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion. Il se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre des orientations du syndicat.

Le **bureau**, composé du Président et des trois Vice-Président(e)s est chargé de préparer les questions et les délibérations abordées lors des comités.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES



GILBERT AH-YU
Président
Cormeilles-en-Parisis



XAVIER PÉRICAT
1^{er} Vice-Président
Argenteuil



NESSRINE MENHAOUARA
2^e Vice-Présidente
Bezons



ANDRÉ BOURDON
3^e Vice-Président
La Frette-sur-Seine



DOMINIQUE MÉANCE
Délégué titulaire
Cormeilles-en-Parisis



GEORGES MOTHRON
Délégué titulaire
Argenteuil



PASCAL BEYRIA
Délégué titulaire
Bezons



NATHALIE JOLLY
Déléguée titulaire
La Frette-sur-Seine

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

OUISSAM MECHRIA
Argenteuil

JEAN-FRANÇOIS PLOTEAU
Argenteuil

SANDÈS BELTAIEF
Bezons

KÉVIN CUVILLIER
Bezons

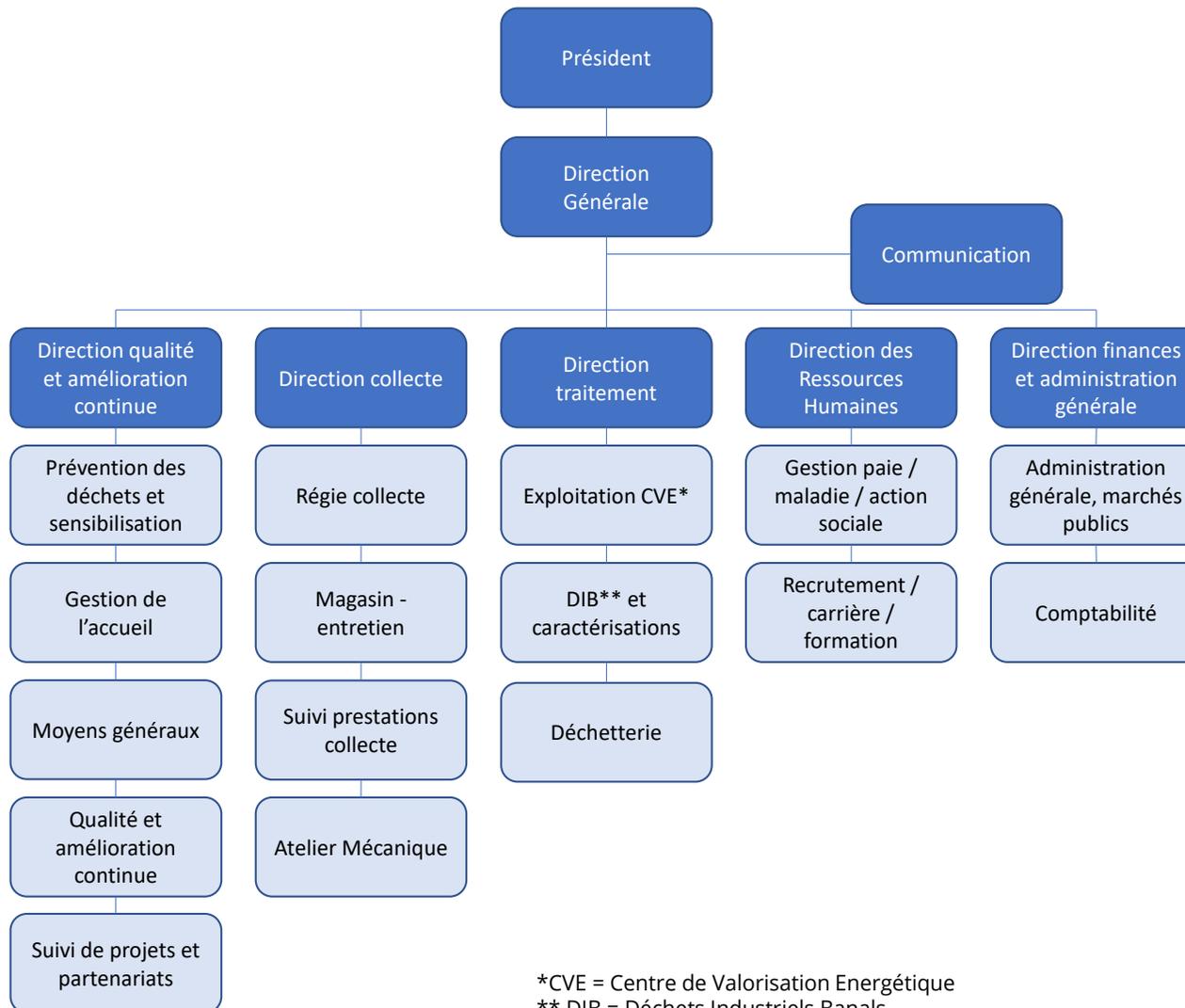
MICHEL JAY
Cormeilles-en-Parisis

ARNAUD LARMURIER
Cormeilles-en-Parisis

CAROLE BERGER-JACOB
La-Frette-sur-Seine

NATHALIE NIOGRET
La Frette-sur-Seine

L'ORGANISATION ET LES COMPÉTENCES



Le syndicat exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés :

- Les collectes des déchets ménagers et assimilés, des objets ménagers encombrants, des végétaux, des collectes sélectives (emballages ménagers, papiers, journaux, magazines, verre...)
- La mise en place et l'entretien curatif de la conteneurisation (pré-collecte des ordures ménagères) en bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées.
- La construction et l'exploitation de déchetterie(s).
- L'étude, la programmation, la réalisation et la gestion d'équipements pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisation organique, matière et énergétique).
- Les missions de sensibilisation des publics du territoire en matière de prévention des déchets et de tri.
- La communication sur les activités du syndicat en matière de collecte, traitement, prévention des déchets et de tri.
- La fourniture de bacs roulants pour l'ensemble des flux de déchets, ainsi que de sacs papiers pour la collecte spécifique des végétaux pour les villes de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine.

LES MISSIONS

Le syndicat Azur collecte et traite les déchets ménagers et assimilés tels que les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux et les objets encombrants.



Pré-collecte

Déploiement et maintenance de bornes d'apport volontaire et distribution de bacs



Collecte

Collecte de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés



Services aux entreprises

Gestion des besoins spécifiques des entreprises pour les Déchets Industriels Banals (DIB)



Déchetterie

Gestion de la déchetterie



Sensibilisation & Prévention

Sensibilisation à la gestion des déchets et prévention pour la réduction des déchets



Traitement

Traitement séparé des différents flux de déchets sur des sites spécifiques



Valorisation

Valorisation énergétique (production d'énergie thermique et électrique) et valorisation matière (recyclage matière)

LE MODE DE FINANCEMENT

Le syndicat est financé par les **contributions** versées par les agglomérations adhérentes et à travers la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**.

Pour déterminer le montant de la contribution, un taux voté par la collectivité qui lève l'impôt est appliqué à la base calculée par l'administration fiscale. La base et le taux sont indiqués sur l'avis d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Chaque année, au moment du vote du budget, le syndicat délibère sur les montants annuels des contributions budgétaires en indiquant le montant pour chaque commune.

Les collectivités adhérentes votent ensuite les taux de TEOM afin que le produit perçu corresponde au coût réel des prestations assurées par le syndicat Azur.

PRINCIPALES CHARGES

- le coût d'exploitation de l'usine d'incinération
- les contrats de traitement des déchets
- le remboursement de la dette
- les frais de personnel
- les contrats de collecte des déchets pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine
- l'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules
- le carburant
- les frais d'exploitation de l'atelier mécanique
- les frais d'entretien des bâtiments

Collectivité adhérente	Argenteuil	Bezons	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine
Vote du taux	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Perception de la TEOM	Azur	CA* Saint Germain boucles de Seine	CA* ValParisis
Appel à contribution Azur	Complément d'équilibre par l'EPT** Boucle Nord de Seine	Montant de la TEOM	Montant de la TEOM

* CA = Communauté d'Agglomération

** EPT = Etablissement Public Territorial

D'autres sources de financement contribuent au fonctionnement du syndicat Azur :

- les soutiens versés par les éco-organismes agréés et différents partenaires du syndicat (CITEO, ECOLOGIC et Ecomaison notamment) ;
- la redevance payée pour la collecte des déchets des commerçants et entreprises (Déchets Industriels Banals) ;
- les subventions du Conseil Régional d'Île de France ou de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) qui soutiennent la mise en place de projets spécifiques ;
- la revente des matériaux (métaux, papiers, ...) aux filières de recyclage spécialisées ;
- la revente d'électricité et de chaleur issue de la valorisation énergétique.

LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS



COMITÉ DU 28 MARS 2022

- Présentation du rapport et débat sur les orientations budgétaires 2022
- Convention de mise à disposition d'un véhicule (camion avec bras de grue) à la ville de Bezons
- Convention pour l'entretien des colonnes enterrées de la commune de Cormeilles-en-Parisis
- Convention de coopération pour l'entretien des véhicules de la commune de Cormeilles-en-Parisis

COMITÉ DU 12 AVRIL 2022

- Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2021
- Compte administratif 2021
- Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2021
- Vote du budget primitif 2022
- Fixation des appels à contribution 2022
- Vote du taux 2022 de la TEOM pour le territoire d'Argenteuil

COMITÉ DU 30 MAI 2022

- Préparation des élections professionnelles / fonctionnement du comité social territorial
- Mise en place du télétravail
- Convention pour les prestations supplémentaires pour la collecte des déchets des entreprises (DIB*)
- Fixation des tarifs applicables en 2022 pour les prestations supplémentaires pour la collecte des déchets des entreprises
- Signature de la convention avec la région Île-de-France pour la subvention sur le projet «renforcement de la flotte de véhicules du syndicat Azur pour lutter contre les dépôts sauvages»

*DIB = Déchets Industriels Banals

COMITÉ DU 28 JUIN 2022

- Rapport technique et financier 2021 de la Délégation du Service Public (DSP) relative à l'exploitation du Centre de Valorisation Energétique (CVE) d'Azur
- Présentation du contrôle d'exploitation technique et financier 2021 de la DSP du CVE par le cabinet conseil INDDIGO
- Rapport annuel d'activité du syndicat Azur pour l'exercice 2021
- Désignation de l'attributaire de la mutuelle santé
- Participation de l'employeur à la mutuelle des agents / fixation des montants
- Convention / Eco Mobilier pour les jouets, articles de bricolage et de jardinage
- Constitution d'un groupement de commande avec le syndicat Tri-Action pour une étude sur les bio-déchets



COMITÉ DU 5 OCTOBRE 2022

- Installation de M. Dominique MÉANCE délégué titulaire
- Installation de M. Arnaud LARMURIER délégué suppléant
- Tarifs de la redevance sur les «Déchets Industriels Banals» pour l'année 2023
- Convention pour les prestations supplémentaires pour les entreprises / commerçants DIB : mise à jour
- Fixation des tarifs DIB pour les prestations supplémentaires DIB pour 2023
- Contrat avec Ecologic pour la collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE) (anciennement OCAD3E)
- Autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'éco-organisme Ecologic pour l'organisation et le soutien de la collecte séparée des articles de sports et loisirs et de plein air
- Autorisation donnée au Président de signer la convention avec l'éco-organisme Ecologic pour la collecte séparée des articles de bricolage et de jardin thermique (ABJTh)
- Etude de la fonction tri des emballages / poursuite de l'étude à l'échelle départementale (95)

COMITÉ DU 16 DÉCEMBRE 2022

- Désignation d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation d'un membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Désignation d'un membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Convention avec Ecosystem pour les lampes issues des DEEE (anciennement OCAD3E)
- Avenant à la convention COREPILE pour l'expérimentation d'un soutien financier sur la collecte des piles usagées
- Convention de coopération entre les syndicats Emeraude et Azur
- Avenant au contrat d'exploitation avec SUEZ pour la prise en compte de la convention de coopération entre le syndicat Emeraude et le syndicat Azur
- Election des membres du Comité Social Territorial (CST)
- Rapport social unique 2021
- Groupement de commandes / sacs végétaux avec les syndicats Tri-Action et Emeraude

La sensibilisation et la prévention



PRÉSENTATION

Parce que le changement des comportements passe par la pédagogie et l'éducation des générations présentes et futures, notre équipe d'éco-conseillers sillonne les écoles, les centres de loisirs et les événements grand public afin de sensibiliser à la gestion des déchets et aux gestes permettant de les réduire. Des visites de nos équipements, des ateliers et des distributions gratuites de compost sont organisés tout au long de l'année.

Par ailleurs, le syndicat Azur a élaboré son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec un plan d'actions sur le long terme. L'objectif est de réduire la production de déchets afin de limiter leur impact sur l'environnement et de modifier les habitudes de consommation.

LA SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRES DE LOISIRS

Chaque année, le syndicat Azur propose des animations dans les écoles pour sensibiliser un maximum d'élèves du territoire au tri et à la réduction des déchets.

L'éducation à l'environnement abordée sous l'angle des déchets permet d'appréhender les notions de matières et de ressources de la planète, mais aussi d'entamer une réflexion sur nos modes de vie en mettant en évidence les rôles et les responsabilités de chacun face aux déchets qui dépendent de nos modes de consommation.

Le guide des animations scolaires est revu chaque année pour ajouter des animations plus adaptées et tournées vers la prévention des déchets.

Sur l'année scolaire 2022/2023, **2 950 élèves** d'écoles élémentaires et de grande section ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets.

NOMBRE D'ÉLÈVES SENSIBILISÉS

Villes	Nombre d'écoles élémentaires et GS*	Nombre de classes élémentaires et GS*	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves sensibilisés
Argenteuil	58	565	9 791	1 609
Bezons	17	175	4 118	597
Cormeilles-en-Parisis	16	122	3 086	592
La Frette-sur-Seine	3	24	515	152
TOTAL	94	886	17 510	2 950

*GS : Grande section

Année scolaire 2022/2023, consolidée 2022/prévisionnel 2023

LA SENSIBILISATION GRAND PUBLIC

En plus des interventions en milieu scolaire, le service prévention et sensibilisation intervient régulièrement dans des événements ouverts au public sur le territoire.

L'ensemble de ces actions ont permis de sensibiliser 1 592 personnes sur l'année 2022.

AU SYNDICAT AZUR

- 2 week-ends de distribution de compost
- Journée du Patrimoine
- Journée broyage de végétaux - NOUVEAU
- Ateliers zéro déchet (compostage, réduction, etc.)
- Journée de visite du CVE* à l'occasion des 50 ans du syndicat Azur
- Journée de sensibilisation sur les DEEE**

ARGENTEUIL

- World Clean-Up Day
- La vallée aux Fleurs
- Festival Air'genteuil
- Stand d'animations en partenariat avec les bailleurs (VOH, ABH, Batigère, Emmaüs Habitat, I3f)
- La rue est à nous
- Fêtes de quartier
- Forum des associations
- Animation en gare





BEZONS

- Bezons fête l'été
- World Clean-Up Day
- Trocante de Bezons (en lien avec la régie de quartier)
- Stands et ateliers de sensibilisation en partenariat avec différents bailleurs (VOH et syndicats de copropriété privés)
- Ateliers de sensibilisation au centre social Rosa Parks
- Collecte de DEEE**



CORMEILLES-EN-PARISIS

- Forum des associations
- World Clean-Up Day
- Accueil des nouveaux Cormeillais
- Ateliers à la Médiathèque
- Animation en gare



LA FRETTE-SUR-SEINE

- Forum des associations
- Animation en gare



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Afin de réduire les impacts environnementaux causés par la production de déchets et maîtriser le coût de leur gestion, le syndicat Azur est engagé dans la mise en oeuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme vise à diminuer la production de déchets par habitant à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

Le PLPDMA a été élaboré en 2018 pour une durée de 6 ans.



LES ACTIONS DU PLPDMA ONT ÉTÉ REGROUPÉES EN 5 THÉMATIQUES (ADEME)

1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets :

- Suppression des bonbonnes d'eau pour la fontaine à eau du siège du syndicat, et de la vaisselle jetable pour l'utilisation de cette fontaine,
- Ateliers de sensibilisation et d'information en interne sur les consignes de tri et la réduction des déchets.



2 - Lutter contre le gaspillage alimentaire :

- Réalisation de plusieurs actions de sensibilisation en milieu scolaire (6 ateliers auprès des classes de CM2 sur Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis),
- Réalisation de deux opérations «disco-soupe» avec des invendus récupérés auprès de magasins partenaires (Argenteuil et Cormeilles-en-Parisis).

3 - Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets :

- En 2022, vente de 191 composteurs bois, 90 composteurs plastiques et 15 lombricomposteurs, soit 296 équipements de compostage,
- Ateliers de compostage ouverts aux habitants du territoire,
- Soutien auprès de plusieurs associations et bailleurs pour l'installation de sites de compostage partagés,
- Soutien au déploiement du compostage dans les établissements scolaires, notamment ceux investis dans une démarche éco-école (3 lombricomposteurs / 3 composteurs),
- Mise en place d'une solution de broyage des déchets verts pour les particuliers.



4 - Promouvoir le réemploi et la réutilisation - augmenter la durée de vie des produits :

- Contractualisation avec 6 associations pour la reprise des dons de la cabane à dons du syndicat Azur au sein de la déchetterie et organisation d'une collecte solidaire de jouets en partenariat avec les associations,
- Etude de faisabilité pour l'ouverture d'une ressourcerie sur le territoire du syndicat Azur avec identification d'un porteur de projet.



5 - Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable :

- Lancement de la 2^{ème} édition du défi famille «presque» zéro déchet auprès des habitants (10 familles),
- Réalisation d'ateliers pratiques et de sensibilisation autour de la consommation durable (30 personnes),
- Réalisation d'animations en milieu scolaire (10 animations cartable écolo et 27 animations éco-citoyen).



La pré-collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur se charge de la distribution des bacs pour les particuliers et les entreprises du territoire. Par ailleurs, il déploie des bornes d'apport volontaire enterrées qui permettent un regroupement des déchets produits en un seul point. Ce déploiement limite l'impact environnemental des collectes.

LA PRÉ-COLLECTE

Pour collecter les déchets, le syndicat Azur met à disposition :

- des bacs pour les particuliers et les entreprises,
- des bornes d'apport volontaires enterrées et aériennes.

Le syndicat Azur propose plusieurs volumes de bacs pour chacun des flux, pour répondre au mieux aux besoins de l'habitant selon la composition de son foyer.

La mise en place de l'extension des consignes de tri le 1^{er} juin 2022 a été accompagnée par le changement de nombreux bacs de tri.

Maintenant **tous les emballages et tous les papiers se trient.**

Les habitants ont pu obtenir un bac de tri plus grand dans le cadre de cette simplification du geste de tri.



LES BACS

NOMBRE DE BACS LIVRÉS EN 2022

Villes	Bacs livrés Ordures ménagères	Bacs livrés Emballages et papiers	Bacs livrés Professionnels	Bacs livrés Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	1 073	1 703	233	447	3 456
Bezons	428	500	82	118	1 128
Cormeilles- en-Parisis	415	642	80	-	1 137
La Frette-sur- Seine	81	134	2	-	217
TOTAL	1 997	2 979	397	565	5 938

Jusqu'en 2022, la collecte des déchets végétaux s'effectuait en sacs sur Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine

Ville	Sacs livrés
Cormeilles-en-Parisis	140 000
La Frette-sur-Seine	49 000
TOTAL	189 000

Une distribution de bacs spécifiques aura lieu en 2023.

NOMBRE DE BACS EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Villes	Bacs Ordures ménagères	Bacs Emballages et papiers	Bacs Professionnels	Bacs Déchets végétaux	TOTAL
Argenteuil	23 080	19 621	2 446	10 989	56 136
Bezons	7 525	5 464	821	2 337	16 147
Cormeilles- en-Parisis	6 225	7 086	481	-	13 792
La Frette-sur- Seine	1 780	1 754	47	-	3 581
TOTAL	38 610	33 925	3 795	13 326	89 656



LES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE

NOMBRE DE BORNES INSTALLÉES EN 2022

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	14	7	6	27
Bezons	2	1	0	3
Cormeilles-en-Parisis	0	0	0	0
La Frette-sur-Seine	0	0	0	0
TOTAL	16	8	6	30

NOMBRE DE BORNES EN PLACE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Villes	Bornes Ordures ménagères	Bornes Emballages et papiers	Bornes verre	TOTAL
Argenteuil	251	158	189	598
Bezons	121	74	67	262
Cormeilles-en-Parisis	41	31	66	138
La Frette-sur-Seine	0	0	9	9
TOTAL	413	263	331	1 007



La collecte



PRÉSENTATION

Le syndicat Azur collecte les ordures ménagères, les emballages et les papiers, le verre, les déchets végétaux ainsi que les encombrants et les dépôts sauvages. Pour cela, il dispose d'une flotte équipée de systèmes embarqués géolocalisés permettant d'optimiser les tournées et d'informer les usagers sur le déroulement des collectes en temps réel. Le syndicat Azur dispose de son propre atelier mécanique, ce qui permet une grande réactivité dans la maintenance et la réparation des véhicules du parc.

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (AV)

Collecte en AV selon flux	Villes concernées	Mode d'exploitation	Mode de dépôt
Ordures ménagères	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées
Verre	Argenteuil Bezons Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine + Déchetterie	Prestataire : Derichebourg	Colonnes enterrées + Colonnes aériennes

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE (PAP)

Collecte en PAP selon flux	Villes	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte*	Contenant	Population desservie
Ordures ménagères et assimilées	Argenteuil Bezons	Régie	C2 à C6	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C2	Bac gris couvercle gris Bac gris couvercle vert foncé Bac gris couvercle marron Bac gris couvercle grenat	100%
Emballages et papiers	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Bac gris couvercle jaune Bac gris couvercle bleu	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V			100%
Encombrants	Argenteuil Bezons	Régie	C1	Posés sur la voie publique	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	de 1 fois par mois à 1 fois tous les 2 mois		100%
Déchets végétaux	Argenteuil Bezons	Régie	C1 (8,5 mois dans l'année)	Bac gris couvercle vert clair	100%
	Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine	Prestataire : SUEZ R&V	C1 (9 mois dans l'an- née)	Sac en papier Bac sans couvercle	100%

* CX : X collecte(s) par semaine

LES MODES DE TRAITEMENT DES FLUX COLLECTÉS

Flux de déchets	Mobilités de collectes *	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
Ordures ménagères	PAP + AV + Déchetterie + Services Techniques	Centre de valorisation énergétique Azur - Argenteuil	Valorisation énergétique
Emballages et papiers	PAP + AV + Déchetterie	Quai de transfert - Gennevilliers Centre de tri - Blanc-Mesnil	Valorisation matière par recyclage Valorisation énergétique (refus de tri)
Verre	AV + Déchetterie	Stockage - Gennevilliers	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement - Gennevilliers	Valorisation matière (30%) Valorisation énergétique (70%)
Déchets végétaux	PAP + Déchetterie + Services Techniques	Centre de compostage - Montesson	Compostage

* PAP : Porte à Porte / AV : Apport Volontaire

La déchetterie



PRÉSENTATION

La déchetterie vient en complément de la gestion de la collecte des déchets. Les habitants du territoire sont invités à déposer différents types de déchets en vue de leur valorisation et de leur traitement.

Située au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la déchetterie est accessible 362 jours par an (sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre) selon des conditions d'accès définies.

Une cabane à dons est présente sur la déchetterie. Les habitants peuvent y déposer des objets en bon état de fonctionnement qui seront redistribués par des associations partenaires.

LA DÉCHETTERIE

ACCÈS

La déchetterie est réservée aux habitants des communes d'Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois).

L'accès est autorisé à :

- tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- tout véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- véhicules de plus de 2m de haut,
- véhicules équipés de benne basculante.

L'accès à la déchetterie est interdit à toute personne non déposante, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

DÉCHETS ADMIS

- Déblais et gravats issus du bricolage familial
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages
- Plastiques et bois
- Cartons, journaux et magazines
- Ferraille
- Piles, batteries
- Verre
- Huile de vidange de moteur (limité à 20 L par apport)
- Produits toxiques et dangereux (limité à 5L par apport)
- Déchets d'activité de soins à risque infectieux (une convention doit être signée préalablement avec le syndicat Azur)
- Pneus sans jante
- Textiles
- Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques (DEEE)
- Mobilier
- Lampes
- Cartouches d'encre



CABANE À DONS

Une cabane à dons est installée sur la déchetterie pour favoriser le réemploi. Elle peut accueillir les objets en bon état de fonctionnement pour leur donner une 2nde vie.

Le syndicat Azur a conventionné avec plusieurs associations qui récupèrent et redistribuent les objets.

LA FRÉQUENTATION

2022	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	2022	2021
Argenteuil	1 288	1 564	2 226	1 847	2 431	1 681	1 894	2 006	2 032	2 015	1 981	1 880	22 845	20 495
Bezons	561	554	798	443	415	454	452	494	406	449	529	333	5 888	5 550
Cormeilles-en-Parisis	1 796	2 149	2 653	1 646	2 197	1 841	1 866	1 865	1 669	1 907	1 881	1 824	23 294	22 832
La Frette-sur-Seine	746	820	1 195	1 212	1 426	1 155	1 026	1 262	1 279	1 402	1 352	1 243	14 118	19 914
TOTAL	4 391	5 087	6 872	5 148	6 469	5 131	5 238	5 627	5 386	5 773	5 743	5 280	66 145	68 818



L'ÉVOLUTION DES TONNAGES

Type de déchets	Exutoire	Tonnage 2021 (en tonnes)	Tonnage 2022 (en tonnes)	Evolution 2022/2021	Ratio par hab. 2022 (en kg/an/hab)
Gravats	CET classe III	9 112	7 713	- 15,35 %	44,39
Incinérables	Incinération	5 585	5 974	+ 6,97 %	34,38
Végétaux	Compostage	1 141	893	- 21,74 %	5,14
Mobilier	Recyclage/Valorisation	711	760	+ 6,89 %	4,37
Ferrailles	Valorisation matière	323	192	- 40,56 %	1,11
DEEE*	Valorisation matière	85	109	+ 28,24 %	0,63
DTQD**	Incinération	97	67	- 30,93 %	0,39
Cartons, journaux, magazines	Recyclage	70	61	- 12,86 %	0,35
Verre	Recyclage	42	30	- 28,57 %	0,17
Textiles	Recyclage	37	24	- 35,14 %	0,14
Pneus	Recyclage/Valorisation	16	16	0	0,09
Huiles	Valorisation	15	16	+ 6,67 %	0,09
Batteries	Valorisation	2	2	0	0,01
Piles	Recyclage/Valorisation	1,23	1,90	+ 54,47 %	0,01
Lampes	Recyclage/Valorisation	1,19	1,19	0	0,01
Cartouches d'encre	Recyclage/Valorisation	2,43	0,52	- 78,60 %	0,00
TOTAL		17 241	15 861	- 8,01 %	91,28

* DEEE= Déchets d'Equipements Electriques ou Electroniques

** DTQD = Déchets Toxiques en Quantité Dispersée

Le traitement et la valorisation



PRÉSENTATION

Une fois les collectes réalisées, le syndicat Azur prend en charge le traitement des déchets du territoire. Le syndicat Azur assure une issue vertueuse pour chaque type de déchet. Les ordures ménagères sont valorisées en énergie et en matière. Par ailleurs, une seconde vie est donnée aux emballages et au verre collectés afin de permettre la production de matières secondaires qui seront par la suite utilisées dans la fabrication d'autres objets. Les déchets végétaux sont compostés. Les encombrants sont valorisés.

L'ÉVOLUTION DES TONNAGES DES DÉCHETS TRAITÉS

ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI

L'extension des consignes de tri a été mise en place le 1^{er} juin 2022 sur le territoire du syndicat Azur. Désormais, tous les emballages et tous les papiers se trient. Cette simplification des consignes vise à favoriser le geste de tri et à améliorer le recyclage des emballages et des papiers.

TONNAGES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYNDICAT AZUR HORS DÉCHETTERIE

AZUR	Type de déchets (type de collecte*)	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	63 059	61 339	- 2,73 %	353
	Emballages et papiers (PAP + AV)	5 171	5 150	- 0,41 %	30
	Verre (AV)	1 628	1 655	+ 1,66 %	10
	Encombrants (PAP)	6 448	5 714	- 11,38 %	33
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	5 827	4 567	- 21,62 %	26
	TOTAL	82 133	78 425	- 4,51 %	452

* PAP = Porte à Porte / AV = Apport Volontaire

ARGENTEUIL	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	42 763	42 650	- 0,26 %	382
	Emballages et papiers (PAP + AV)	2 987	2 990	+ 0,10 %	27
	Verre (AV)	738	700	- 5,15 %	6
	Encombrants (PAP)	4 405	4 000	- 9,19 %	36
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	3 315	2 633	- 20,57 %	24
	TOTAL	54 208	52 973	- 2,28 %	475

BEZONS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	12 104	10 705	- 11,56 %	337
	Emballages et papiers (PAP + AV)	791	781	- 1,26 %	25
	Verre (AV)	267	290	+ 8,61 %	9
	Encombrants (PAP)	1 183	980	- 17,16 %	31
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	547	471	- 13,89 %	15
	TOTAL	14 892	13 227	- 11,18 %	417

CORMEILLES-EN-PARISIS	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	7 123	7 013	- 1,54 %	274
	Emballages et papiers (PAP + AV)	1 193	1 187	- 0,50 %	46
	Verre (AV)	522	549	+ 5,17 %	21
	Encombrants (PAP)	730	623	- 14,66 %	24
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	1 563	1 109	- 29,05 %	43
	TOTAL	11 131	10 481	- 5,84 %	408

LA FRETTE-SUR-SEINE	Type de déchets (type de collecte *)	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
	Ordures ménagères (PAP + AV + Services Techniques)	1 069	971	- 9,17 %	205
	Emballages et papiers (PAP + AV)	198	189	- 4,55 %	40
	Verre (AV)	101	115	+ 13,86 %	24
	Encombrants (PAP)	129	110	- 14,73 %	23
	Déchets végétaux (PAP + Services Techniques)	401	354	- 11,72 %	75
TOTAL	1 898	1 739	- 8,38 %	367	

LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le syndicat Azur dispose de son propre Centre de Valorisation Énergétique (CVE) dans lequel sont valorisées les ordures ménagères et assimilées issues de son territoire et des communes avoisinantes.

Situé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil, la combustion des déchets au CVE permet de produire :

- de l'énergie thermique qui alimente le réseau de chauffage urbain,
- de l'électricité,
- des mâchefers utilisés en sous-couche routière,
- des matières réutilisables (métaux).

Le CVE a une capacité de traitement de 206 000 tonnes de déchets par an depuis décembre 2019.

La société Suez R&V Energie en est l'exploitant par bail emphytéotique avec convention d'exploitation d'une durée de 27 ans à compter de mai 1998.



LES ÉQUIPEMENTS DU CVE

L'équipe SUEZ RV Energie à Argenteuil

- 45 salariés sur site (+1 contrat de qualification)

Les installations d'incinération et de réception

- Ligne 3 : four 9 t/h à PCI 2000 kcal/kg - chaudière 25 t/h vapeur 360°C / 36 bar
- Ligne 4 : four 15 t/h à PCI 2533 kcal/kg - chaudière 55 t/h vapeur 380°C / 46 bar
- Fosse de réception d'ordures ménagères de 9315 m³ autorisés (depuis le 24/12/2019)
- 2 postes de conduite et 2 grappins de 4 tonnes
- Système de caméras thermiques
- 2 canons incendie à eau / mousse

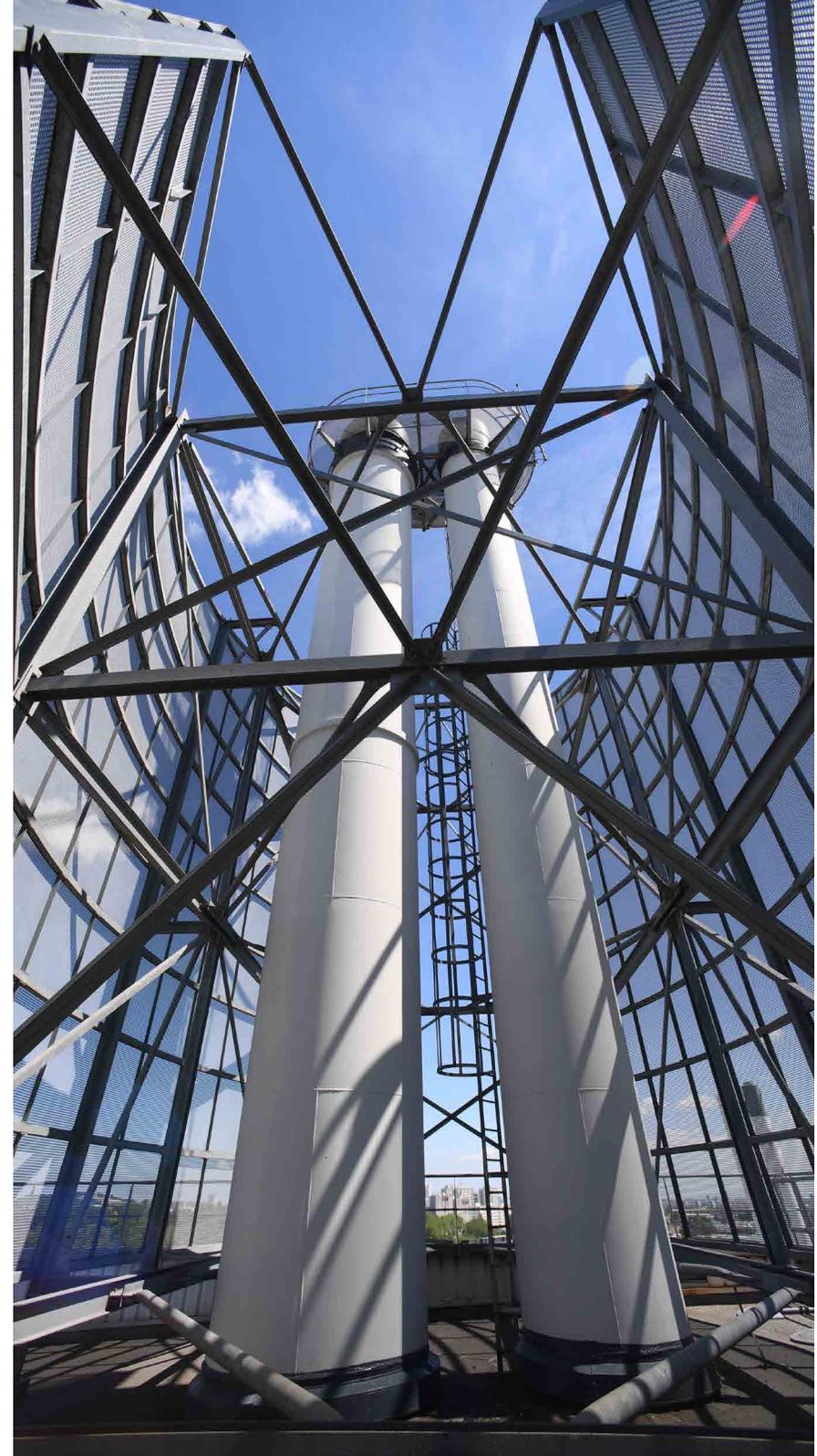
Les installations de traitement

- 2 unités de traitement des fumées (1 par ligne) avec analyses en continu
- 1 station de traitement des effluents issus du process
- 1 installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME)

La valorisation énergétique

- Production d'électricité par 2 groupes turbo-alternateurs de 5MW et 10 MW
- Production de chaleur à raison de 22MW pour le réseau de chaleur urbain
- Production de vapeur d'eau de 3t/h alimentant la société Placo Plâtre à Cormeilles-en-Parisis

Le CVE est certifié ISO 14 001 (qualité environnementale) et ISO 50 001 (qualité énergétique).



LES TRAVAUX DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Des travaux sont effectués chaque année pour entretenir et améliorer les installations. En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE VALORISATION DES DÉCHETS

- Remplacement de 35m² de tubes chaudière de la paroi du four pour la ligne 3 et 90m² pour la ligne 4. Les tubes servent aux échanges thermiques afin de produire de l'énergie pour le réseau de chauffage urbain et le réseau électrique.
- Nettoyage intérieur complet des équipements de traitement des fumées (laveurs, échangeurs, catalyseur, ...) pour une meilleure efficacité de traitement et des équipements.
- Maintenance des différents outils (vannes manuelles et vannes de régulation, pompes alimentation chaudières, cellules électriques, ...) pour une meilleure performance énergétique et une sécurité des installations.
- Travaux de réparation des gaines et des tubes (dé-saturateur) où circulent les fumées, pour améliorer les performances de leur traitement.
- Mise en place d'une résine isolante sous les grilles de combustion sur les deux lignes.
- Modification des purges du système de traitement des fumées pour améliorer les performances de traitement des émissions gazeuses.
- Modification du système de nettoyage de la chaudière pour une meilleure performance énergétique.
- Maintenance du tapis et de la gaine d'évacuation des mâchefers pour permettre une fluidité de la combustion des déchets et de l'évacuation des mâchefers.
- Remplacement de la canalisation d'alimentation des brûleurs des fours raccordée à la cuve propane. Cette dernière est utilisée pour le démarrage et l'arrêt des fours.
- Remplacement des filtres au niveau des sorties des eaux pluviales et remise en état des filtres de traitement de la station des eaux pour améliorer les performances des rejets liquides.
- Remplacement d'un siège pontier afin d'améliorer les conditions de travail des agents.
- Sécurisation de la zone de la cuve ammoniacale pour permettre un meilleur déchargement.
- Création d'une salle pédagogique pour accueillir les classes et autres publics avec installation d'un écran interactif et d'une vue sur la zone de déchargement.
- Fin de la modernisation du système de transfert des cendres vers le lieu de stockage avant transport vers un site de traitement spécialisé.

TRAVAUX SUR LE CENTRE DE MÂCHEFERS

- Remplacement des bâches thermoformées sur les différents cribles pour limiter les envols de poussière.
- Réfection des locaux de vie du centre de traitement des mâchefers (douches, vestiaires, bureaux, ...).

LE BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET MATIÈRE

TONNAGE INCINÉRÉ EN 2022 POUR LE SYNDICAT AZUR
(villes + déchetterie + refus de tri + encombrants broyés)
75 097,35 tonnes

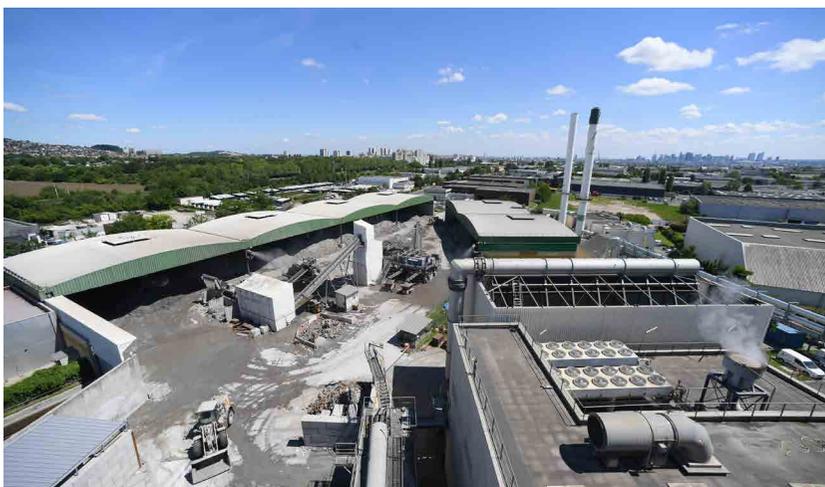
TONNAGE INCINÉRÉ EN 2022 PAR LE CVE
211 894,24 tonnes*

* sur autorisation spéciale de la Préfecture

BILAN DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Valorisation électrique	
Consommation électrique de l'usine (auto-consommation + achat EDF)	Revente
20 490 MWh	62 285 MWh

Valorisation thermique	
Chaleur exportée vers le réseau de chaleur	Vapeur exportée vers Placo Plâtre
81 269 MWh	9 552 tonnes



BILAN DE LA VALORISATION MATIÈRE

Valorisation matière issue de l'incinération	Tonnes
Mâchefers	43 212
<i>dont ferrailles valorisées</i>	<i>2 573</i>
<i>dont non ferreux valorisés</i>	<i>1 099</i>

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de tri des emballages et des papiers issus de la collecte sélective. Les emballages et les papiers sont envoyés dans un centre de tri pour être séparés par matière, chacune étant ensuite envoyée dans sa filière de recyclage.

Emballages recyclables traités	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
Cartons	1 514	1 825	+ 20,55 %	11
Gros de magasins*	192	195	+ 1,56 %	1
Briques alimentaires	6	46	+ 663,67 %	0
Bouteilles et flacons	360	575	+ 59,72 %	3
Aluminium	-	34	-	0
Acier	94	74	- 21,26 %	0
Journaux et magazines	752	705	- 6,21 %	4
Refus	1 838	1 720	- 6,45 %	10
TOTAL	4 756	5 174	+ 8,78 %	30

* Sorte de papiers

Titulaire : PAPREC
 Localisation : Le Blanc-Mesnil (93)
 Capacité : 50 000 tonnes/an
 Quai de transfert : PAPREC
 Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE STOCKAGE DU VERRE

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement du verre.

Verre recyclé	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
Verre	1 670	1 685	+ 0,87 %	10

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)



LE CENTRE DE TRAITEMENT DES OBJETS MÉNAGERS ENCOMBRANTS ET DES GRAVATS

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.

La valorisation «matière» (cartons, ferrailles, ...) représente 30% du poids des objets ménagers encombrants. La part restante est broyée puis incinérée pour la valorisation énergétique.

Les gravats, quant à eux, servent de remblais dans le cadre de chantiers divers.

Ville	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
Argenteuil	4 405	4 000	- 9,19 %	36
Bezons	1 183	980	- 17,16 %	31
Cormeilles-en-Parisis	730	623	- 14,66 %	24
La Frette-sur-Seine	129	110	- 14,73 %	23
TOTAL	6 447	5 713	- 11,39 %	33

Titulaire : SUEZ
Localisation : Gennevilliers (92)

Gravats	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
Déchetterie	9 112	7 713	- 15,35 %	44

LE CENTRE DE TRAITEMENT DES VÉGÉTAUX

La gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des végétaux.
Les végétaux collectés sont transformés en compost.

Ville et déchetterie	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Evolution 2022/2021	Ratio kg/an/hab 2022
Argenteuil	3 315	2 633	- 20,57 %	24
Bezons	547	471	- 13,89 %	15
Cormeilles-en-Parisis	1 563	1 101	- 29,56 %	43
La Frette-sur-Seine	401	354	- 11,72 %	75
Déchetterie	1 141	893	- 21,74 %	5
TOTAL	6 967	5 452	- 21,75 %	31

Titulaire : VALORISOL
Localisation : Montesson (78)



Les services aux entreprises



PRÉSENTATION

Les collectivités territoriales ont pour mission d'instaurer une redevance spéciale auprès des entreprises. Ainsi, le syndicat Azur a institué la redevance sur les Déchets Industriels Banals (DIB) pour les producteurs de plus de 1 100 litres de déchets par semaine. Des services supplémentaires, comme des locations ponctuelles de bennes, sont aussi proposés.

Le syndicat Azur accompagne les entreprises dans la gestion de leurs Déchets Industriels Banals (DIB).

Il existe **3 cas de figure** pour déterminer le type de convention :

1 - L'entreprise produit **moins de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **sans redevance**.

2 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec le syndicat Azur, mise à disposition de bacs **avec redevance**,
OU

3 - L'entreprise produit **plus de 1 100 litres** de déchets par semaine :
convention signée avec un **prestataire privé** pour la collecte des déchets (pas de collecte par le syndicat Azur).

REDEVANCE SPÉCIALE 2022

Ville	Nombre d'établissements sous contrat	dont établissements redevables	Montant de la redevance
Argenteuil	1 116	357	580 685,85 €
Bezons	386	146	82 688,59 €
Cormeilles-en-Parisis	176	71	88 268,90 €
La Frette-sur-Seine	8	6	1 522,73 €
TOTAL	1 686	580	753 166,07 €

MISE EN PLACE DE LA «BENNE CARTONS»

Ville	Prestations réalisées	Recettes générées
Argenteuil	1	635,17 €
Bezons	1	3 438,40 €
Cormeilles-en-Parisis	1	843,87 €
TOTAL	3	4 917,44 €

Les finances et les ressources humaines



PRÉSENTATION

Le budget permet le financement des services rendus auprès des usagers et les investissements nécessaires au bon fonctionnement de l'activité. Il intègre l'ensemble des réglementations environnementales et fiscales applicables. Il est voté chaque année par le comité Syndical. Il est construit avec l'objectif constant d'optimiser les dépenses et la gestion afin de limiter l'augmentation des contributions appelées auprès des EPCI membres du syndicat.

Les ressources humaines gèrent environ 160 agents répartis sur 5 directions pour assurer l'ensemble des missions du syndicat.

LES GRANDS ÉQUILIBRES

Dépenses	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Dépenses réelles de fonctionnement	20 779 509,96 €	22 733 956,20 €
Charges à caractère général (ch.011)	13 331 632,76 €	15 082 721,42 €
Charges de personnel (ch.012)	6 227 778,59 €	6 587 523,01 €
Charges financières (intérêts + ICNE)	1 076 211,08 €	977 987,41 €
Autres charges	143 887,53€	85 724,36 €
<i>Dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>1 656 920,35 €</i>	<i>1 730 072,46 €</i>
Dépenses réelles d'investissement	3 621 379,83 €	4 011 030,72 €
Dépenses d'équipement	824 318,52 €	1 136 820,02 €
Remboursement capital et autres	2 797 061,31 €	2 874 210,70 €
<i>Dépenses d'ordre d'investissement</i>	<i>34 712,00 €</i>	<i>34 712,01 €</i>
Recettes	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Recettes réelles de fonctionnement	24 662 370, 89 €	27 763 289,27 €
Produits des services (ch.70)	3 697 241,74 €	2 314 115,42 €
Impôts et taxes (ch. 73)	8 275 459,00 €	10 694 579,00 €
Autres produits (ch. 013, 74, 75, 77, 78)	12 689 670,15 €	14 754 594,85 €
<i>Recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>34 712,00 €</i>	<i>34 712,01 €</i>
Recettes réelles d'investissement	3 113 086,71 €	1 849 463,06 €
Subventions (ch. 13 et 10)	421 062,35 €	245 507,09 €
Dotations fonds de réserves (1068)	2 692 024,36 €	1 603 955,97 €
<i>Recettes d'ordre d'investissement</i>	<i>1 656 920,35 €</i>	<i>1 730 072,46 €</i>
Résultat de fonctionnement de l'exercice*	2 260 652, 58 €	3 333 972,62 €
Résultat d'investissement de l'exercice*	1 113 915,23 €	- 466 207,21 €
Résultat de l'exercice seul*	3 374 567,81 €	2 867 765,41 €

* y compris les recettes et les dépenses d'ordre

LES COÛTS DE REVIENT

Coût de collecte en € TTC / Tonne <i>(prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte)</i>	2021	2022	Evolution 2022/2021
Ordures ménagères	73,60 €	91,91 €	+ 24,88 %
Emballages et papiers	295,05 €	323,97€	+ 9,80 %
Verre	69,66 €	68,46€	- 1,72 %
Encombrants	222,91 €	255,41€	+ 14,58 %
Végétaux	81,36 €	135,67€	+ 66,75 %
Tous flux confondus	100,68 €	126,76€	+ 25,90 %



Coût de traitement en € TTC / Tonne	2021	2022	Evolution 2022/2021
Ordures ménagères	94,39 €	99,26 €	+ 5,16 %
Emballages et papiers	182,58 €	225,77 €	+ 23,66 %
Verre	13,17 €	14,51 €	+ 10,18 %
Encombrants	55,94 €	66,55 €	+ 18,98 %
Végétaux	38,21 €	47,48 €	+ 24,24 %
Tous flux confondus <i>(coût moyen pondéré)</i>	92,61 €	101,20 €	+ 9,28 %

LES EMPRUNTS DU SYNDICAT

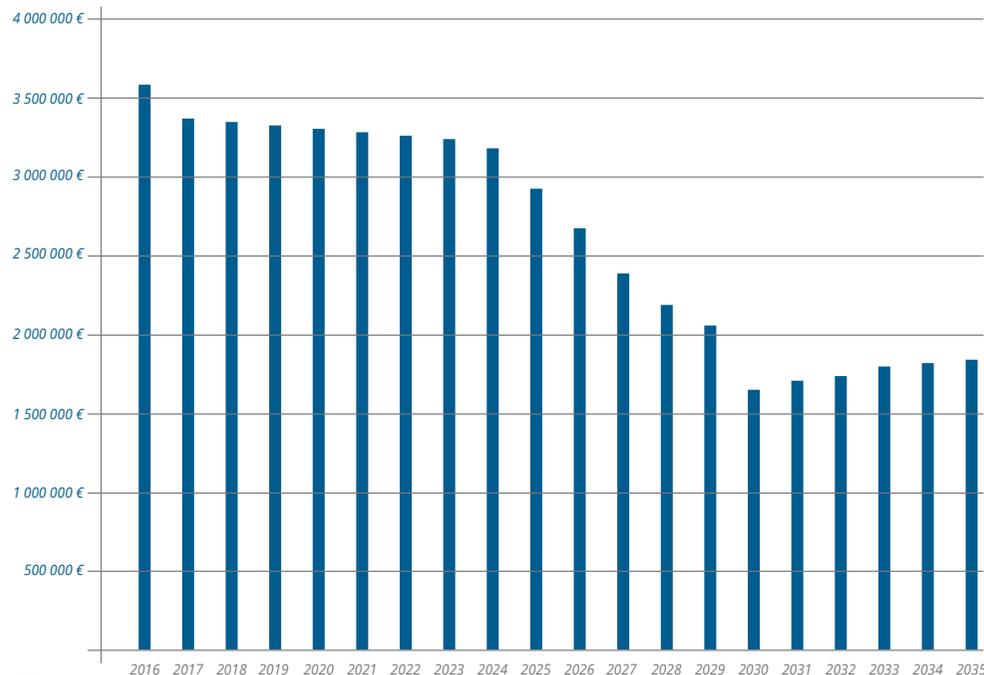
Depuis 2016, la situation financière du syndicat Azur est stable et assainie. Le travail d'optimisation de l'ensemble des charges et des ressources du syndicat entrepris depuis cette date est toujours d'actualité.

Le réaménagement des emprunts, conjugué à la perception du fonds de soutien, permet une maîtrise du coût de traitement des déchets ménagers par incinération, ramenant le coût/tonne à 99,26 € pour 2022.

Capital restant dû au 31/12/2022	27 437 264,76 €
Nombre de contrats	5
Score Gissler	100 % des contrats d'emprunts classés en A-1
Année de réaménagement de la dette et de souscription au fonds de soutien	2015

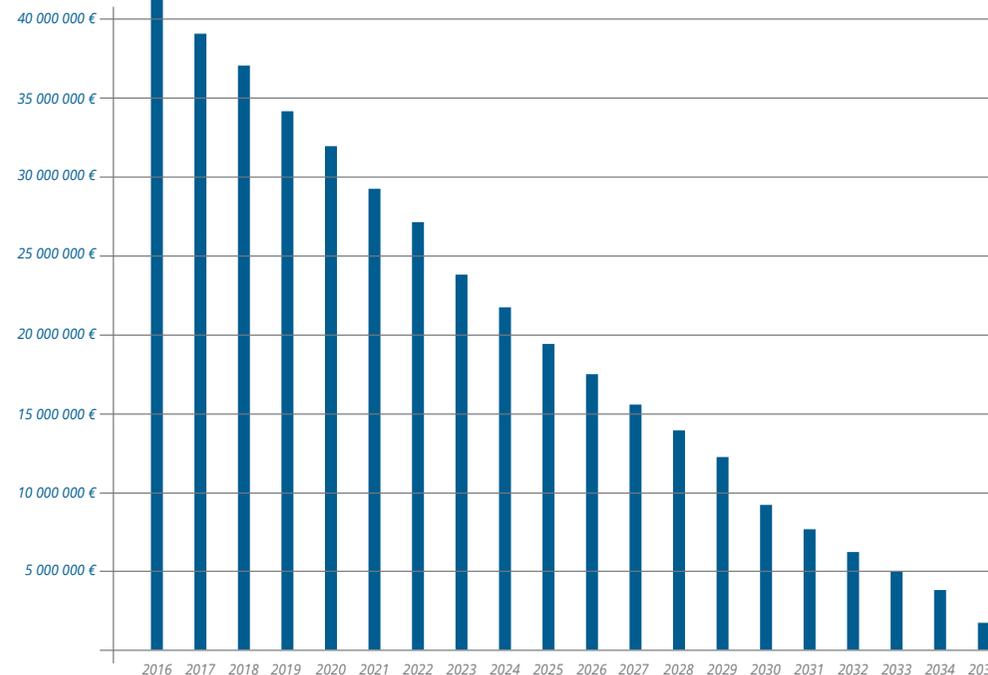
CHARGE DE LA DETTE NETTE (*capital + intérêts - fonds de soutien*)

La charge nette de la dette (annuités, déduction faite du fonds de soutien) va évoluer comme suit dans les années à venir, pour une extinction de la dette en 2035 :



ÉVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ, EN EUROS

Le capital restant dû évoluera de la manière suivante :



LES RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE D'AGENTS PAR DIRECTION / PÔLE / SERVICE

Direction / Pôle / Service	2021	2022
Direction	1	1
Collecte	123	118
Traitement et DIB	3	3
Ressources humaines	3	3
Administration et moyens généraux	8	7
Communication	1	1
Sensibilisation	6	6
Nombre d'agents contractuels en CDD*	19	22
Total	164	161

* Emplois saisonniers



NOMBRE D'AGENTS PAR FILIÈRE

Filière	2021	2022
Administrative	12	12
Technique	133	127
Agents contractuels en CDD (toutes filières)	19	22
Total	164	161

NOMBRE D'AGENTS PAR CATÉGORIE

Catégorie	2021	2022
Agents en catégorie A	4	5
Agents en catégorie B	3	3
Agents en catégorie C	138	131
Agents contractuels en CDD (toutes catégories)	19	22
Total	164	161



NOMBRE D'AGENTS PAR CADRE D'EMPLOI

Cadre d'emploi	2021	2022
Adjoints techniques	112	104
Agents de maîtrise	18	19
Techniciens	2	2
Ingénieurs	1	2
Adjoints administratifs	8	8
Rédacteur	1	1
Attachés	3	3
Agents contractuels en CDD (toutes catégorie)	19	22
Total	164	161



RÉPARTITION FEMMES /HOMMES

Genre	2021	2022
Femmes	19	18
Hommes	145	143

MOYENNE D'ÂGE FEMMES /HOMMES

Genre	2021	2022
Femmes	44	43
Hommes	44	44

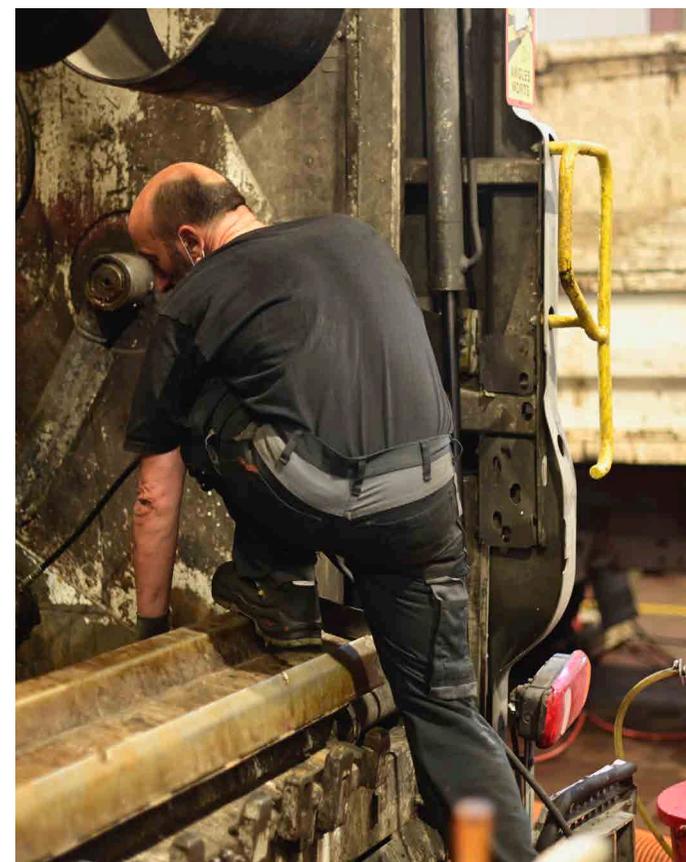


NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE

Absentéisme	2021	2022
Jours de maladie ordinaire	2 374	2 450
Jours de maladie longue durée et longue maladie	380	365
Jours d'enfants malades	85	83
Jours en accidents de travail	2 058	1 501
Jours en congés maternité	0	42

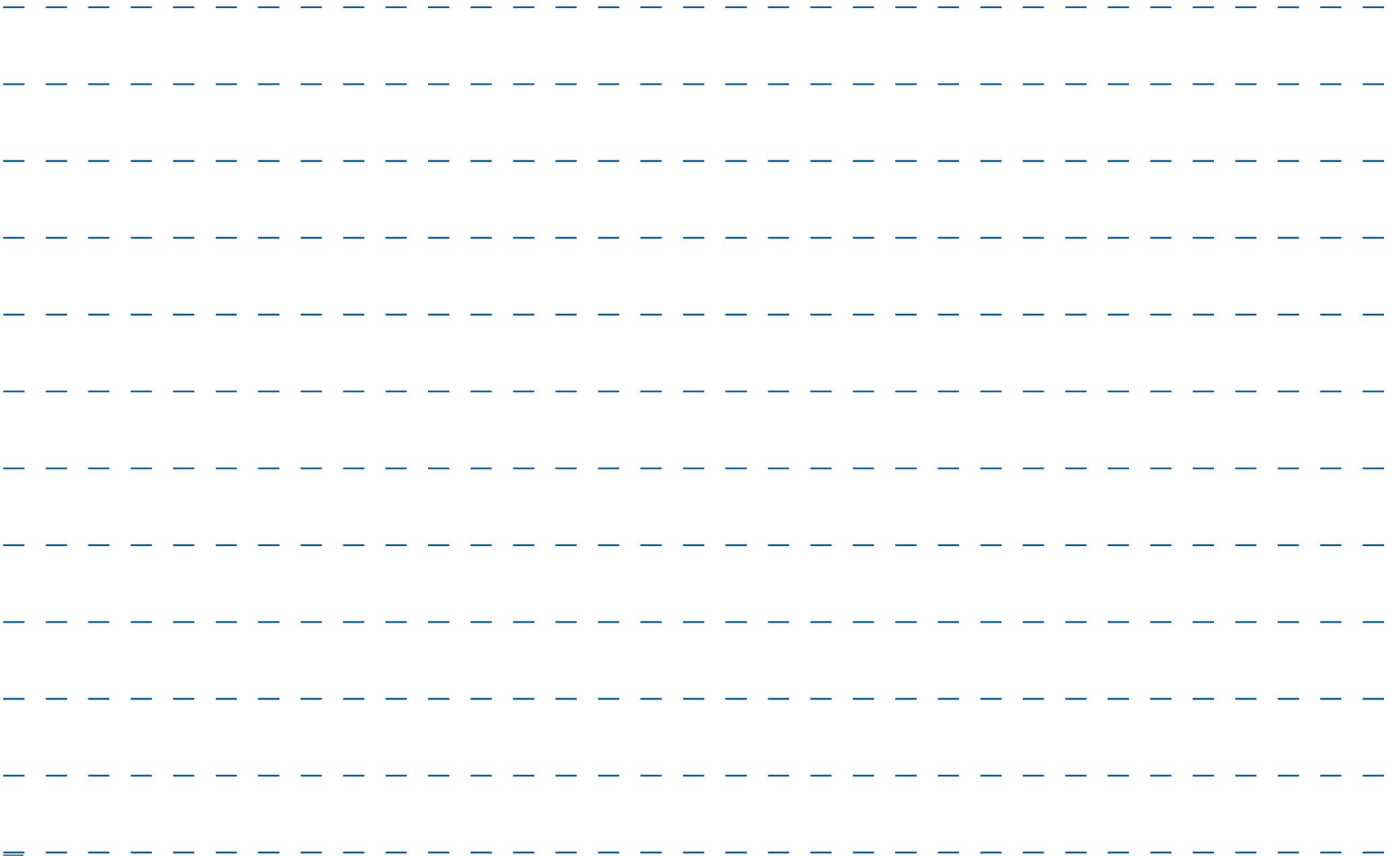
NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

Type de formation	2021	2022
Jours de formation en présentiel	144,5	331
Jours de formation en distanciel	17,5	16,5
Jours de formation annulés pour cause de COVID	22	0



NOTES

A series of horizontal dashed lines for writing notes, arranged in approximately 15 rows across the page.





Syndicat Azur
2 rue du Chemin Vert
95100 Argenteuil
Tel. 01 34 11 70 31
www.syndicat-azur.fr